

Fiche de données de sécurité

Epoxy conducteur

1. Identification des produits et des entreprises

Nom du produit :	Conductive Epoxy - Part A (Adhesive)
Fabriqué pour :	Equalizer Industries, Inc. 2611 Oakmont Drive Round Rock, TX 78665 Information Phone: 1-800-334-1334
Nom commercial :	Conductive Epoxy - Part A (Adhesive)
Matériau Utilisations :	Conductive Adhesive in 2-Component Epoxy
Code :	TBA674 -A
Date de validation :	04-11-23
En cas d'urgence :	Emergency Telephone: INFOTRAC 1-800-535-5053 Outside the U.S. Call collect: 1-352-323-3500
Type de produit :	Solid.

2. Identification des dangers

Aperçu des situations d'urgence

État physique :	Liquide. [Pâte].
Couleur :	Argent/Gris.
Odeur :	Doux.
Mot signal :	AVERTISSEMENT !
Mentions de danger :	PROVOQUE UNE IRRITATION DES YEUX ET DE LA PEAU. PEUT PROVOQUER UNE REACTION ALLERGIQUE DE LA PEAU. PEUT PROVOQUER UNE IRRITATION DE LA PEAU. CONTIENT UNE MATIERE QUI PEUT CAUSER DES DOMMAGES AUX ORGANES DU GOUDRON.
Mesures de précaution :	Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver soigneusement après manipulation.
Statut OSHA/HCS :	Ce produit est considéré comme dangereux par la norme OSHA Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200).

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation :	Aucun effet significatif ou danger critique connu.
Ingestion :	L'ingestion d'argent peut entraîner une argyrie généralisée.
La peau :	Gravement irritant pour la peau. Peut provoquer une sensibilisation par contact avec la peau.
Les yeux :	Sévèrement irritant pour les yeux. Risque de lésions oculaires graves.

Effets aigus et chroniques sur la santé

Effets chroniques :	Contient des substances pouvant causer des dommages aux organes cibles.
Cancérogénicité :	Pas d'effets significatifs ou de dangers critiques connus.
Mutagénicité :	Pas d'effets significatifs ou de dangers critiques connus.
Tératogénicité :	Pas d'effets significatifs ou de dangers critiques connus.
Effets sur le développement :	Pas d'effets significatifs connus ou de dangers critiques.
Effets sur la fertilité :	Pas d'effets significatifs connus ou de risques critiques.
Organes cibles :	Contient des substances susceptibles d'endommager les organes suivants : œil, cristallin ou cornée. Contient des substances pouvant causer des lésions aux organes suivants : muqueuses, voies respiratoires supérieures, peau, nez/sinus, testicules.

Signes/symptômes de surexposition

Inhalation :	Pas de données spécifiques.
Ingestion :	Les symptômes indésirables peuvent être les suivants
La peau :	- argyrie généralisée Les symptômes indésirables peuvent être les suivants
Les yeux :	- irritation, rougeur Les symptômes indésirables peuvent être les suivants
Conditions médicales aggravées par une surexposition :	- douleur ou irritation, larmoiement, rougeur Les troubles préexistants impliquant tout organe cible mentionné dans cette fiche de données de sécurité comme étant à risque peuvent être aggravés par une surexposition à ce produit. Une fois sensibilisé, une réaction allergique grave peut se produire lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

Voir les informations toxicologiques (section 11)

3. Composition/Information sur les ingrédients

Nom	Numéro CAS	%
Argent	7440-22-4	60 - 90
Produit de réaction : bisphénol-A-(épichlorhydrine) ; résine époxyde	25068-38-6	10 - 40

Il n'y a pas d'autres ingrédients présents qui, selon les connaissances actuelles du fournisseur et dans les concentrations applicables, sont classés comme dangereux pour la santé ou l'environnement et doivent donc être signalés dans cette section.

4. Mesures de premiers secours

Contact avec les yeux :	Vérifier l'absence de lentilles de contact et les retirer. Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieures et inférieures. Consulter immédiatement un médecin.
Contact avec la peau	En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment la peau à l'eau pendant au moins 15 minutes, tout en retirant les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Nettoyer soigneusement les chaussures avant de les réutiliser. Consulter un médecin immédiatement.

Inhalation :	Transporter la personne exposée à l'air frais. Si la personne ne respire pas, si sa respiration est irrégulière ou en cas d'arrêt respiratoire, lui donner la respiration artificielle ou de l'oxygène par du personnel qualifié. Desserrer les vêtements serrés tels que le col, la cravate, la ceinture ou le ceinturon. Consulter immédiatement un médecin.
Ingestion :	Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir, sauf indication contraire du personnel médical. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.
Protection des secouristes :	Aucune action ne doit être entreprise sans risque personnel ou sans formation appropriée. Le bouche-à-bouche peut être dangereux pour la personne qui apporte l'aide.
Notes au médecin :	Pas de traitement spécifique. Traiter les symptômes. En cas d'ingestion ou d'inhalation de grandes quantités, contacter immédiatement un spécialiste du traitement des poisons.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit :	En cas d'incendie ou d'échauffement, une augmentation de la pression se produit et le récipient peut éclater.
<u>Moyens d'extinction</u>	
Adapté :	Utiliser un agent extincteur adapté au feu environnant.
Ne convient pas :	Aucun connu.
Risques particuliers d'exposition :	En cas d'incendie, il convient d'isoler rapidement le lieu de l'incident en éloignant toutes les personnes qui s'y trouvent. Aucune action ne doit être entreprise sans risque personnel ou sans formation adéquate.
Produits de décomposition thermique dangereux :	Les produits de décomposition peuvent inclure les matériaux suivants : - dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, composés halogénés, oxydes métalliques.
Équipements de protection spéciaux pour les pompiers	Les pompiers doivent porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome (ARA) avec une pièce faciale complète fonctionnant en mode de pression positive.

6. Mesures en cas de rejet accidentel

Précautions individuelles :	Aucune action ne doit être entreprise sans risque personnel ou sans formation adéquate. Évacuer les zones environnantes. Empêcher le personnel non nécessaire et non protégé d'entrer sur le site ^r . Ne pas toucher ou marcher dans le produit déversé. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié si la ventilation est insuffisante. Mettre l'équipement de protection individuelle approprié (voir section 8).
Précautions environnementales :	Éviter la dispersion du produit déversé, le ruissellement et le contact avec le sol, les cours d'eau, les canalisations et les égouts. Informer les autorités compétentes si le produit a provoqué une pollution de l'environnement (égouts, cours d'eau, sol ou air).
<u>Méthodes de nettoyage des petits déversements :</u>	Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Éloigner les récipients de la zone de déversement. Diluer avec

Déversement important :

eau et éponger si le produit est soluble dans l'eau. Sinon, ou si le produit n'est pas soluble dans l'eau, l'absorber avec un matériau sec inerte et le placer dans un conteneur d'élimination des déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise d'élimination des déchets agréée. Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Déplacer les conteneurs loin de la zone de déversement. S'approcher de la zone de déversement en remontant au vent. Empêcher toute pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les zones confinées. Laver les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir et recueillir le produit répandu avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et le placer dans un conteneur en vue de son élimination conformément aux réglementations locales (voir section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise d'élimination des déchets agréée. Le matériau absorbant contaminé peut présenter le même danger que le produit déversé. Remarque : voir la section I pour les informations de contact en cas d'urgence et la section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Manipulation et stockage

Manipulation :

Mettre l'équipement de protection individuelle approprié (voir section 8). Il est interdit de manger, de boire et de fumer dans les zones où ce produit est manipulé, stocké et traité. Les travailleurs doivent se laver les mains et le visage avant de manger, de boire et de fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les zones de restauration. Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Conserver dans le récipient d'origine ou dans un autre récipient approuvé, fabriqué à partir d'un matériau compatible (r) et bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Les récipients vides conservent des résidus de produit et peuvent être dangereux. Ne pas réutiliser le récipient.

Stockage :

Stocker conformément aux réglementations locales. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart de matières incompatibles (voir section 10) et des aliments et boissons. Conserver le récipient hermétiquement fermé et scellé jusqu'à ce qu'il soit prêt à l'emploi. Les récipients qui ont été ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus en position verticale pour éviter les fuites. Ne pas stocker dans des récipients non étiquetés. Utiliser un système de confinement approprié pour éviter la contamination de l'environnement.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Ingrédient	Limites d'exposition
argent	ACGIH TLV (États-Unis, 3/2012). TWA : 0,1 mg/m ³ 8 heures. Forme : Poussière et fumées NIOSH REL (États-Unis, 1/2013). Notes : comme Ag TWA : 0,01 mg/m ³ , (comme Ag) 10 heures. Forme : POUSSIÈRE MÉTALLIQUE ET SOLUBLE OSHA PEL (États-Unis, 6/2010). Notes : en tant qu'Ag TWA : 0,01 mg/m ³ , (en tant qu'Ag) 8 heures. OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989). Notes : comme Ag TWA : 0,01 mg/m ³ , (en tant qu'Ag) 8 heures.

Procédures de contrôle recommandées :

Si ce produit contient des ingrédients pour lesquels il existe des limites d'exposition, une surveillance personnelle, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou biologique peut s'avérer nécessaire pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipement de protection respiratoire. Il convient de se référer aux normes de surveillance appropriées. Une référence aux documents d'orientation nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses sera également nécessaire.

Mesures d'ingénierie :

Une bonne ventilation générale devrait suffire à contrôler l'exposition des travailleurs aux contaminants en suspension dans l'air.

Mesures d'hygiène :

Se laver soigneusement les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'utiliser les toilettes, ainsi qu'à la fin de la période de travail. Des techniques appropriées doivent être utilisées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Veiller à ce que les douches oculaires et les douches de sécurité se trouvent à proximité du poste de travail.

Protection des personnes

Respiratoire :

Utiliser un appareil respiratoire à adduction d'air ou à adduction d'air conforme à une norme approuvée si l'évaluation des risques indique que cela est nécessaire.

Le choix du respirateur doit être basé sur les niveaux d'exposition connus ou anticipés, les dangers du produit et les limites de sécurité du respirateur sélectionné.

Les mains :

Des gants imperméables et résistants aux produits chimiques, conformes à une norme approuvée, doivent être portés en permanence lors de la manipulation de produits chimiques si une évaluation des risques indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres spécifiés par le fabricant des gants, vérifiez pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il convient de noter que le délai de rupture d'un matériau de gant peut varier d'un fabricant de gants à l'autre. Dans le cas de mélanges composés de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut être estimée avec précision.

Yeux :

Des lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée doivent être portées lorsqu'une évaluation des risques indique que cela est nécessaire pour éviter l'exposition aux éclaboussures de liquides, aux brouillards ou aux poussières. Si le contact est possible, la protection suivante doit être portée, à moins que l'évaluation n'indique un degré de protection plus élevé : lunettes de protection contre les éclaboussures de produits chimiques.

Peau :

L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être choisi en fonction de la tâche à effectuer et des risques encourus et doit être approuvé par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Contrôles de l'exposition environnementale

Les émissions provenant de la ventilation ou de l'équipement de travail doivent être contrôlées afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux exigences de la législation en matière de protection de l'environnement. Dans certains cas, des laveurs de fumées, des filtres ou des modifications techniques de l'équipement de traitement seront nécessaires pour réduire les émissions à des niveaux acceptables.

9. Propriétés physiques et chimiques

	>93°C (>199.4°F)
État physique :	<0,13 kPa (<1 11111 Hg) [température ambiante]
Point d'éclair :	>I [Coupe fermée : >93.3 ° C (> 199.9° F) [Setaflash.]
Couleur :	<0,5 % (p/p) Gris.
Odeur :	<I (acétate de buty I = I)
Point d'ébullition/de condensation :	> 93°C (> 199.4°F)
Pression de vapeur :	<0,13 kPa (<1 11111 Hg) [température ambiante].
Densité de vapeur :	> I [Air = I]
Volatilité :	<0,5 % (p/p)
Taux d'évaporation :	< I (acétate de buty I = I)
Propriétés de dispersibilité :	Non dispersable dans les matières suivantes : eau froide, eau chaude, méthanol, éther diéthylique, n-octanol et acétone.

Point d'ébullition/de condensation : Pression de vapeur :

Densité de vapeur :

Volatilité :

Taux d'évaporation :

Propriétés de dispersibilité :

Non dispersable dans les matières suivantes : eau froide, eau chaude, méthanol, éther diéthylique, n-octanol et acétone.

10. Stabilité et réactivité

Stabilité chimique :

Le produit est stable.

Conditions à éviter :

Chaleur excessive.

Matériaux incompatibles :

Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes, acides, alcalis, amines, mercaptans.

Produits de décomposition dangereux :

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, il ne devrait pas se produire de produits de décomposition dangereux. Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, composés halogénés, oxydes métalliques.

Possibilité de réactions dangereuses :

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Non disponible

Conclusion/Résumé :

Toxicité chronique

Non disponible

Conclusion/Résumé :

Irritation/Corrosion

Nom du produit/ingrédient	Résultat	Espèces	Score	Exposition	Observation
produit de réaction : bisphénol-A- (épichlorhydrine) ; résine époxyde	Yeux - Irritant léger	Lapin	-	100 milligrammes	-
	Peau - Irritant modéré	Lapin	-	24 heures 500 micro Litres	-
	Peau - Irritant sévère	Lapin	-	24 heures 2 milligrammes	-

Conclusion/Résumé : Non disponible

Sensibilisant

Conclusion/Résumé : Non disponible

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible

Classification

Nom du produit/ingrédient	OSHA	CIRC	NTP	ACGIH	EPA	NIOSH
Argent	-	-	-	-	-	Aucun.

Mutagénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible

Teratogenicity

Conclusion/Résumé : Non disponible

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Non disponible

12. Informations écologiques

Ecotoxicité : Pas d'effets significatifs ou de risques critiques connus.

Ecotoxicité aquatique

Nom du produit/ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
argent	CE50 aiguë 1,4 tg/1 Eau de mer	Algues - Chroomonas sp.	4 jours
	CE50 aiguë 0,24 tg/1 Eau douce	Daphnies - Daphnia magna	48 heures
	CL50Aiguë 4500 ppb Eau douce	Crustacés - Gammarus pseudo li mnaeus	48 heures
	CL50 aiguë 2,13 à 2,93 µg/1 Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
	CSEO chronique 5 mg/l Eau de mer	Algues - Glenodinium halli	72 heures

Conclusion/résumé : Non disponible

Persistence/Dégradabilité

Conclusion/Résumé : Non disponible

13. Considérations relatives à l'élimination

Élimination des déchets :

La production de déchets doit être évitée ou minimisée dans la mesure du possible. L'élimination de ce produit, des solutions et de tout sous-produit doit toujours être conforme aux exigences de la protection de l'environnement et de la législation sur l'élimination des déchets, ainsi qu'aux exigences des autorités locales. Les produits excédentaires et non recyclables doivent être éliminés par une entreprise d'élimination des déchets agréée. Les déchets ne doivent pas être éliminés sans traitement dans les égouts, à moins qu'ils ne soient entièrement conformes aux exigences de toutes les lois sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets, ainsi qu'aux exigences des autorités locales régionales.

Les déchets d'emballage doivent être recyclés. L'incinération ou la mise en décharge ne doivent être envisagées que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de manière sûre. Des précautions doivent être prises lors de la manipulation de conteneurs vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les revêtements peuvent conserver des résidus de produit. Éviter la dispersion du produit déversé, le ruissellement et le contact avec le sol, les cours d'eau, les drains et les égouts.

L'élimination doit se faire conformément aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. Se référer à la section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE et à la section 8 : CONTROLE D'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNEL pour des informations supplémentaires sur la manipulation et la protection des employés.

14. Informations sur le transport

Informations réglementaires	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classes	PG*	Étiquette	Informations complémentaires
Classification DOT	Non réglementé	Adhésifs, produits d'étanchéité	-	-		Reportable Quantity! 1333.3 lbs/ 605.33 kg [39.003 gal/ 147.64 L] Les emballages expédiés en quantités inférieures à la quantité à déclarer ne sont pas soumis à la RQ (reportable quantity). les exigences en matière de transport.
Classification TMD	Non réglementé	Adhésifs, produits d'étanchéité	-	-		-
Classification du Mexique	Non réglementé	Adhésifs, produits d'étanchéité	-	-		-
Classe ADR/RID	Non réglementé	Adhésifs, produits d'étanchéité	-	-		Non réglementé.
Classe IMDG	Non réglementé	Adhésifs, produits d'étanchéité	-	-		Non réglementé.
Classe IATA-DGR	Non réglementé	Adhésifs, produits	-	-		Non réglementé.

PG* : Groupe d'emballage

15. Informations réglementaires

Classification HCS :

Matière irritante
Effets sur les organes cibles

Réglementation fédérale américaine :

TSCA 8(a) CDR Exempt/Exemption partielle : Non déterminé
Inventaire des États-Unis (TSCA 8b) : Tous les composants sont répertoriés ou exemptés.

Section 112 de la loi sur l'air (Clean Air Act)

Clean Water Act (CWA) 307 : argent
Non répertorié

(b) Polluants atmosphériques dangereux (PAD) :

Section 602 de la loi sur l'air (Clean Air Act)
Substances de classe I :

Non répertorié

Section 602 de la loi sur l'air (Clean Air Act) :
Substances de classe II

Non répertorié

Produits chimiques de la liste I de la DEA
(précurseurs chimiques) :

Non répertorié

Produits chimiques de la liste II de la DEA
(produits chimiques essentiels) :

Non répertorié

SARA 302/304

Composition/Information sur les ingrédients
Aucun produit n'a été trouvé

SARA 304 RQ :

Non applicable

SARA 311/312

Classification :

Danger immédiat (aigu) pour la santé
Danger différé (chronique) pour la santé

Composition/Information sur les ingrédients

Nom	%	Risque Incendie	Libération soudaine de pression	Réactif	Danger immédiat (aigu) pour la santé	Risque sanitaire chronique) différé
Argent		Non.	Non.	Non.	Non.	Oui.
produit de réaction : bisphénol-A-(épichlorhydrine) ; résine époxyde		Non.	Non.	Non.	Oui.	Non.

SARA313

	Nom du produit	Numéro CAS	%
Formulaire R - Déclaration Exigences	argent	7440-22-4	60 - 90
Avis du fournisseur	argent	7440-22-4	60 - 90

Règlements internationaux

Réglementation nationale

Massachusetts :	Les composants suivants sont répertoriés : ARGENT
New York :	Les composants suivants sont répertoriés : Argent
New Jersey :	Les composants suivants sont répertoriés : ARGENT
Pennsylvanie :	Les composants suivants sont listés : ARGENT
Canada Inventaire :	Tous les composants sont répertoriés ou exemptés.

Règlements internationaux

Inventaire australien (AICS) : Tous les composants sont répertoriés ou exemptés.
Inventaire de la Chine (IECSC) : Tous les composants sont répertoriés ou exemptés.
Inventaire du Japon : Non déterminé.
Inventaire de la Corée : Tous les composants sont répertoriés ou exemptés.
Inventaire de la Malaisie (Registre EHS) : Non déterminé.
Inventaire néo-zélandais des produits chimiques (NZioC) : Tous les composants sont répertoriés ou exemptés.
Inventaire des Philippines (PICCS) : Tous les composants sont répertoriés ou exemptés. Inventaire de Taiwan (CSNN) : Non déterminé.

Liste des produits chimiques du tableau I de la convention sur les armes chimiques :

Non répertorié

Produits chimiques du tableau II de la convention sur les armes chimiques :

Non répertorié

Liste des produits chimiques du tableau III de la convention sur les armes chimiques :

Non répertorié

16. Autres informations

Exigences en matière d'étiquetage :

PROVOQUE UNE IRRITATION DES YEUX ET DE LA PEAU. PEUT PROVOQUER UNE REACTION ALLERGIQUE DE LA PEAU. PEUT PROVOQUER UNE IRRITATION DE LA PEAU. CONTIENT DES MATIERES POUVANT CAUSER DES DOMMAGES AUX ORGANES CIBLES.

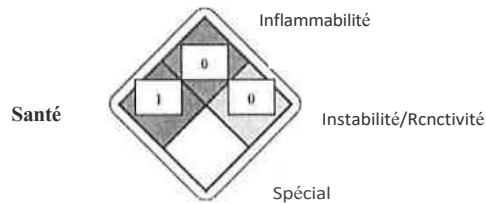
Système d'information sur les matières dangereuses (États-Unis) :

HEALTH	1
FLAMMABILITY	0

REACTIVITÉ **GJ**

Attention : Les évaluations HMIS® sont basées sur une échelle de 0 à 4, 0 représentant des dangers ou des risques minimales et 4 des dangers ou des risques importants. Bien que les évaluations HMIS® ne soient pas requises sur les fiches de données de sécurité en vertu de la norme 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut choisir de les fournir. Les classifications HMIS® doivent être utilisées dans le cadre d'un programme HMIS® entièrement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Les matériaux HMIS® peuvent être achetés exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868. Le client est responsable de la détermination du code EPI pour ce numéro.

National Fire Protection Association
(États-Unis) :



Réimprimé avec l'autorisation de NFPA 704-2001, Identification of the Hazards of Materials for Emergency Response Copyright ©1997, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269. Cette réimpression ne constitue pas la position complète et officielle de la National Fire Protection Association sur le sujet cité en référence, qui n'est représenté que par la norme dans son intégralité.

Copyright ©2001, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269. Ce système d'avertissement est destiné à être interprété et appliqué uniquement par des personnes dûment formées pour identifier les risques d'incendie, de santé et de réactivité des produits chimiques. L'utilisateur est renvoyé à un nombre limité de produits chimiques dont la classification est recommandée dans les normes NFPA 49 et NFPA 325, et qui ne doivent être utilisés qu'à titre indicatif. Que les produits chimiques soient classés par la NFPA ou non, toute personne utilisant les systèmes 704 pour classer les produits chimiques le fait à ses propres risques.

Date d'impression : 04-11-23
Date d'émission : 04-11-23
Date de l'édition précédente : Pas de validation antérieure Version :
Préparé par : Non disponible.

◆ Indique que des informations ont été modifiées par rapport à la version précédente.

Avis au lecteur

À notre connaissance, les informations contenues dans le présent document sont exactes. Toutefois, ni le fournisseur susmentionné ni aucune de ses filiales n'assument une quelconque responsabilité quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité des informations contenues dans le présent document.

La détermination finale de l'adéquation d'un matériau est de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux peuvent présenter des risques inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons pas garantir qu'il s'agit des seuls risques existants.